OEA/Ser.W

 CIDI/INF.502/22

 20 mai 2022

 Original: espagnol

**DOCUMENT DE RÉFLEXION**

Réunion ordinaire du

Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI)

31 mai 2022

(Document élaboré par la Présidence du CIDI avec le concours du Département de l'inclusion sociale du Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité)

THÈME : **EXAMEN MULTILATÉRAL DE LA MIGRATION
DANS LE CONTINENT AMÉRICAIN**

1. **Antécédents et justification**

La migration internationale est l'une des manifestations contemporaines les plus importantes et les plus complexes de la mondialisation et constitue une question transfrontalière qu'aucun État ne peut traiter individuellement. Cependant, il reste des défis à relever pour développer une structure multilatérale cohérente et formelle pour la gestion de cette question au niveau régional dans les Amériques.

À la fin de 2020, les Nations Unies recensaient près de 281 millions de migrants dans le monde, dont 26%, soit 73,5 millions de personnes, vivaient dans les Amériques, ce qui représente 7% de la population totale de la région. Huit migrants sur dix se trouvent en Amérique du Nord, tandis que l'Amérique du Sud compte près de 11 millions de migrants, dont beaucoup viennent d'autres pays de la région sud-américaine, principalement du Venezuela. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), un travailleur migrant sur quatre se trouve dans les Amériques. En outre, parmi les nombreuses contributions des migrants au développement de leur pays d'origine figurent les envois de fonds qui, selon les estimations de la Banque mondiale, ont atteint un nouveau sommet de 126 milliards de dollars en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2021.

Des mécanismes et des processus traitant de la migration et des déplacements forcés existent aux niveaux mondial et régional, mais ils sont fragmentés entre une série d'institutions qui accordent une importance variable aux types d'arrangements, aux acteurs concernés et aux niveaux de gouvernance. En d'autres termes, la gouvernance de la migration est largement restée au niveau des États souverains, sans cadre institutionnel multilatéral formel au niveau régional dans les Amériques[[1]](#footnote-1)/.

Le paysage institutionnel de la gouvernance de la migration est de plus en plus complexe et changeant aux niveaux mondial et régional. Cette situation, associée aux récents impacts de la pandémie de COVID-19, a posé de multiples défis aux gouvernements de la région en termes d'élaboration de politiques migratoires qui abordent la migration comme un phénomène humain normal plutôt que par des approches visant à contenir ou à dissuader la migration.

Dans ce contexte, il est crucial d'intégrer la migration dans la planification des politiques de développement dans un cadre fondé sur les droits de la personne. Le défi consiste donc à établir un lien entre migration et développement dans une perspective non linéaire, en examinant comment la migration influe sur le développement et comment les politiques de développement influent sur la migration.

La région se trouve à un moment particulier puisqu'elle est à la veille du Sommet des Amériques qui se tiendra à Los Angeles, aux États-Unis, en juin 2022. Ce sommet peut être un espace idéal pour entamer la conversation sur une approche continentale afin de renforcer le principe de responsabilité partagée qui prévoit qu'aucun pays ne doit supporter seul le coût de l'accueil et de l'intégration des migrants et des réfugiés.[[2]](#footnote-2)/.

1. **But de la réunion**

 Cette réunion du CIDI offrira aux États membres l'occasion de discuter des priorités réalisables pour faire progresser la collaboration régionale par le biais d'une gouvernance continentale complète et durable de la migration en tant que stratégie fondamentale pour répondre aux besoins de développement humain des pays d'origine, de transit, de destination et de retour des migrants dans les Amériques, y compris ceux qui émergent à la suite de la pandémie de COVID-19.

 La réunion examinera les initiatives susceptibles de contribuer au renforcement de la gouvernance migratoire axée sur la gestion de la migration de manière ordonnée, humaine, sûre et régulière et conformément aux obligations internationales auxquelles les États membres de l'Organisation des États Américains (OEA) ont souscrit dans ce domaine, ainsi qu'au principe de responsabilité partagée. Cette réunion vise également à aborder les actions spécifiques menées par les États membres pour améliorer et renforcer la gestion de la migration au niveau régional, ainsi qu'à soutenir la conception de politiques publiques qui favorisent une gestion humaine, ordonnée, sûre et régulière de la migration au niveau régional et bénéficient au développement des pays d'origine, de transit, de destination et de retour des migrants, et en particulier aux migrants en situation de vulnérabilité.

**3. Pertinence pour le Secrétariat général de l'OEA et ses mandats**

 Le thème proposé pour cette réunion du CIDI coïncide avec les questions abordées par la résolution « Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : Promotion de la résilience » [AG/RES. 2967 (LI-O/21)], adoptée par l'Assemblée en novembre 2021, établit, en son dispositif, « [d]e réitérer l’importance d’une migration sûre, ordonnée et régulière et de l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données probantes pour s’attaquer aux causes et conséquences structurelles de la migration et réduire les risques liés à la migration irrégulière ». Dans le même temps, cette résolution invite instamment les États membres, conformément aux obligations pertinentes découlant du droit international des droits de la personne, à renforcer leurs politiques publiques de lutte contre la discrimination, le racisme et la xénophobie.

 La résolution reconnaît également les défis de la mobilité humaine causés par les effets des catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité résultant du changement climatique, et appelle à s'attaquer aux causes structurelles qui augmentent le risque de catastrophes et le déplacement de personnes qui en découle, en mettant l'accent sur des interventions d’atténuation et de prévention.

1. **Structure de la réunion**

Plusieurs intervenants ont été conviés à la réunion pour aborder les principaux défis et les possibilités de la gestion de la migration et du développement d’une gouvernance de la migration au niveau du continent dans les Amériques ainsi que pour tenir des échanges sur la formulation et la mise en œuvre de réponses plus inclusives et accessibles selon une perspective de droits de la personne et d’équité au regard du genre, de l’âge et de la diversité. Les États membres auront l'occasion de participer à un dialogue interactif guidé par la Présidente du CIDI.

**PREMIÈRE PARTIE** : Interventions des hautes autorités de la migration, avec un maximum de 7 minutes par intervention :

* M. Jerome Xavier Walcott, Ministre des affaires étrangères de la Barbade
* Mme Antonia Urrejola Noguera, Ministre des relations extérieures du Chili
* Mme Erika Mouynes, Ministre des relations extérieures du Panama
* M. Eduardo Enrique Reina, Ministre des relations extérieures du Honduras

Questions d’orientation pour les interventions des hautes autorités :

1. Quels sont les principaux défis auxquels votre pays est confronté dans la gestion de la migration?
2. Quelles possibilités de collaboration ou de soutien technique votre pays pourrait-il offrir pour la gestion et la gouvernance de la migration au niveau continental?
3. Comment les espaces de dialogue et de coopération technique existants (tels que la CRM, la CSM, le MIRPS, le Processus de Quito et d’autres) peuvent-ils être exploités pour construire un mécanisme multilatéral continental qui optimise les efforts en cours?

**DEUXIÈME PARTIE :** Panel technique au cours duquel les participants auront 5 minutes pour répondre aux questions ciblées. Après la session de questions et réponses, les délégations seront invitées à partager les meilleures pratiques, les besoins, les défis persistants et les opportunités et/ou les demandes spécifiques de collaboration continentale en la matière.

**ANIMATRICE :** Ambassadrice María del Carmen Roquebert, Représentante permanente du Panama près de l'Organisation des États Américains (OEA), Présidente du CIDI

**Panélistes invités**

* M. Ricardo Martins Rizzo, Chef de la Division des Nations III au Ministère des relations extérieures et du Conseil de la Commission nationale brésilienne pour l'UNESCO – Point focal de la Présidence *pro tempore* du Processus de Quito
* M. Diego Beltrand, Envoyé spécial du Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour les flux de réfugiés et de migrants en provenance du Venezuela
* M. José Samaniego, Directeur pour les Amériques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
* M. Joel Hernández García, Rapporteur sur les droits des migrants (CIDH)
* Mme Betilde Muñoz-Pogossian, Directrice du Département de l’inclusion sociale du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité (OEA)

Questions d’orientation pour les interventions

1. Représentants de l'OEA, de la CIDH et du Processus de Quito : Quels sont les principaux défis et les possibilités spécifiques en matière de politique migratoire qui pourraient être abordés selon une approche continentale ?
2. Représentants du HCR et de l'OIM : Quelles mesures considérez-vous utiles pour le développement d'une gouvernance de la migration au niveau régional et d'un cadre institutionnel responsable de sa mise en application ?
3. Pour tous les experts : Quelles pourraient être les principales caractéristiques d'un système régional de gouvernance de la migration fondé sur les approches des droits de la personne et du développement et sur le principe de la responsabilité partagée ?
4. **Résultats de la réunion**

La réunion devrait contribuer à atteindre les résultats ci-après :

1. Fournir des informations sur les principales tendances, les défis et les possibilités spécifiques pour les États membres de l'OEA au regard du renforcement de leurs politiques nationales et régionales sur la gestion et la gouvernance de la migration et des déplacements forcés.
2. Identifier les priorités d'action et les possibilités de coopération fondées sur le principe de la responsabilité partagée en matière de gouvernance de la migration au niveau continental afin de favoriser le développement et l'inclusion sociale au niveau régional.
3. Encourager les États membres à partager les bonnes pratiques, les politiques et les programmes ayant donné des résultats positifs dans le traitement de la migration et des déplacements forcés aux niveaux national, sous-régional et régional, en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables.
4. Sensibiliser les États membres aux incidences positives d’une gouvernance régionale de la migration fondée sur les approches des droits de la personne et du développement et sur le principe de la responsabilité partagée.

CIDRP03527F04

1. Alexander Betts (2011), « Global Migration Governance ». Oxford University Press. [↑](#footnote-ref-1)
2. # Betilde Muñoz-Pogossian (2022), « *Americas Quarterly: The Summit Is a Great Chance for Better Cooperation on Migration*». Disponible sur <https://americasquarterly.org/article/the-summit-is-a-great-chance-for-better-cooperation-on-migration/>.

 [↑](#footnote-ref-2)